

bpifrance

CRÉATION

LES SOLUTIONS DE GARANTIE POUR LE FINANCEMENT D'UNE CRÉATION OU D'UNE REPRISE D'ENTREPRISE



ANISSA EL BAKKAL

Consultante en création d'entreprise
BPIFRANCE



SOPHIE PARCINEAU

Directrice partenariats et offres
SIAGI



CHARLOTTE GOURLAOUEN

Responsable crédit
BPIFRANCE



MARIANNE TARDY

Responsable du service partenariats privés
et développement de l'activité
FRANCE ACTIVE

RDV LE JEUDI 20 FÉVRIER À 11H



LES INTERVENANTES



ANISSA EL BAKKAL

Consultante en création d'entreprise

BPIFRANCE



SOPHIE PARCINEAU

Directrice partenariats et offres

SIAGI



CHARLOTTE GOURLAOUCN

Responsable crédit

BPIFRANCE



MARIANNE TARDY

Responsable du service partenariats privés
et développement de l'activité

FRANCE ACTIVE



LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION



BON À SAVOIR

RETROUVEZ LE **REPLAY** ET LE **SUPPORT**
DE PRÉSENTATION DE CE WEBINAIRE SUR
[BPIFRANCE-CRÉATION.FR/WEBINAIRES](https://bpi-france-creation.fr/webinaires)

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION



LE SITE BPIFRANCE CRÉATION

4 ESPACES

ENTREPRENEUR - CONSEILLER - ENSEIGNANT - OBSERVATOIRE

DES CONTENUS EXPERTS

MÉTHODES - FICHES TECHNIQUES
OUTILS POUR ENTREPRENDRE

DES CONTENUS CHAUDS

ACTUALITÉS - TÉMOIGNAGES - EVÈNEMENTS
INTERVIEWS D'EXPERTS



LE PASS CRÉA

INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES ET PERSONNALISÉES
PARCOURS EN 10 ÉTAPES + BUSINESS PLAN EN LIGNE
PITCH DECK
CARNET D'ADRESSES DES RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT
OUTILS PRATIQUES



AU SOMMAIRE



01. La garantie Bpifrance

02. Les garanties de France Active

03. L'offre de garantie de la SIAGI





01.



La garantie Bpifrance

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION

PRÉSENTATION DU RÉSEAU BPIFRANCE

UNE ORGANISATION TERRITORIALE AU PLUS PRÈS DES ENTREPRENEURS

49 IMPLANTATIONS
RÉGIONALES



90% DES DÉCISIONS
PRISES EN RÉGION

Dans chaque région :

- Un responsable financement-garantie
- Un expert dédié au financement de l'export
- Un ou plusieurs représentants Business France
- Un responsable innovation
- Un responsable fonds propres
- Un expert dédié à l'accompagnement
- **Bpifrance** travaille en collaboration avec les autorités régionales pour développer des solutions financières adaptées aux spécificités régionales

1 INTERLOCUTEUR UNIQUE
POUR LES ENTREPRISES



DES SOLUTIONS POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Bpifrance intervient auprès d'entreprises de toutes tailles, principalement les TPE, les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), et de plus grandes entreprises (GE), lorsque celles-ci ont une dimension stratégique pour l'économie nationale, les territoires ou l'emploi.

TPE

FINANCER LES ENTREPRISES DANS LEURS BESOINS D'INVESTISSEMENTS ET DE TRÉSORERIE

- Amorçage
- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement

PME

SOUTENIR LA CROISSANCE DES PME PARTOUT EN FRANCE

- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

ETI

RENFORCER LES ETI DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR INTERNATIONALISATION

- Aides à l'innovation
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

GE

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

- Programmes collaboratifs d'innovation
- Financement
- Assurance Export
- Stabilisation du capital

CADRE GÉNÉRAL DE LA GARANTIE

Bpifrance apporte des garanties aux banques pour financer les entreprises dans les phases les plus risquées, notamment de création ou de transmission.

● **Création**

- Acquisition d'un fonds de commerce
- Investissement corporels ou incorporels et BFR

● **Transmission**

- Prise de contrôle majoritaire : croissance externe ou LBO
- Acquisition d'un fonds de commerce

● **Renforcement**

- New money – hors investissement
- Consolidation à MT de concours CT
- Acquisition d'actifs
- Prêt personnel => apports fonds propres
- Externalisation d'actif

● **Développement**

- Investissement corporel ou incorporel
- Accroissement de BFR

● **Cautions**

- Soumission
- Restitution d'acomptes
- Avances de démarrage
- Bonne fin, bonnes exécutions, performance
- Garantie de paiement aux sous-traitants

Dispositif destiné aux PME au sens européen uniquement

Quotité de garantie de 30 % à 70 % en fonction de la nature du projet

LE CONTRAT DE GARANTIE

Selon l'encours de crédit garanti post-opération :

- De 200K€ : CONTRAT DE GARANTIE

- Délégation d'octroi de la garantie jusqu'à 200K€
- Quotité allant jusqu'à 70% (fixe)
- Commission selon barème
- Critères d'éligibilité supplémentaires (cotation Banque de France, résultat net > 0)

Techniquement :

- Déclaration du décaissement via l'extranet (ou via fichier pour certains partenaires)

+ DE 200K€ : GARANTIE NOTIFIÉE

- Dossiers étudiés par Bpifrance
- Quotité allant jusqu'à 80% (modulable)
- Commission selon calculatrice

Techniquement :

- Demande via BEL (banque en ligne) : outil de dépôt accessible via son espace partenaire
- Déclaration du décaissement via l'extranet

ÉLIGIBILITÉ

- Etude Bpifrance après accord de la banque
- L'emprunteur doit être une PME au sens européen (attention au statut entreprise en difficulté)
- Le montage doit prévoir la ou les garanties naturelles et usuelles adaptées au projet
- **Les durées restent normatives** (FDC 7 ans, travaux sans garanties hypothécaires 7 ans, avec 15 ans, etc.)
- Cautions personnelles limitées à 50% (y compris en cumul) avec protection de la résidence principale
- Pas de lien entre le pourcentage de caution et la quotité appliquée
- Pas d'opération patrimoniale
- **Vigilance sur les dossiers de transmission** (apport, faisabilité, etc.)
- Certains codes NAF exclus

LE CONTRAT DE GARANTIE EN BREF

Un coefficient est appliqué au montant du prêt, en fonction de la durée du prêt et du fonds de garantie concerné.

Exemple :

Prêt de 100 000€ sur 60 mois
Fonds Développement

Commission = 2,45% * 100 000 = 2 450€

Facile ... 😊

- La Banque bénéficie d'une capacité de décision de la Garantie sous réserve des critères du Contrat de Garantie PME.
- En bénéficiant d'une intervention au titre du Contrat, la Banque ne peut bénéficier d'une autre intervention en Garantie de Bpifrance pour le même Crédit.
- La Banque bénéficie de la Garantie dans la limite d'un encours de Crédit de 200 000 €, par entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Banque doit vérifier le respect des cotations de Crédits suivantes : 0, 1+, 1, 1-, 2+, 2, 2-, 3+, 3, 3-, 4+, 4, 4- ou 5+ pour les entreprises recensées à la BDF.
- Les quotités de Garantie en Contrat ne sont pas modulables.
- La durée d'amortissement initiale du Crédit doit être strictement comprise entre 24 mois et 180 mois, en ce compris un éventuel différé d'amortissement qui ne doit pas excéder 12 mois.
- Pour les Contrats de Garantie, la commission de garantie est perçue en une fois au moment de la déclaration de mise en place, en appliquant au montant décaissé le coefficient correspondant à la durée et à la finalité du crédit.

Tarification « standard » - Contrat de Garantie PME 2024

Garantie Standard	Création Garantie standard	Transmission Garantie standard	Développement Garantie standard	Renforcement de la Trésorerie Garantie standard
Quotité de garantie	60%	60%	50%	50%
Durée en mois				
24 à 35	1,65%	1,29%	1,15%	1,38%
36 à 47	2,22%	1,73%	1,54%	1,85%
48 à 59	2,80%	2,18%	1,94%	2,33%
60 à 71	3,38%	2,63%	2,35%	2,82%
72 à 83	3,98%	3,09%	2,76%	3,31%
84 à 95	4,58%	3,56%	3,18%	3,81%
96 à 107	5,18%	4,03%	3,60%	4,32%
108 à 119	5,80%	4,51%	4,03%	4,83%
120 à 131	6,43%	5,00%	4,46%	5,35%
132 à 143	7,06%	5,49%	4,90%	5,88%
144 à 155	7,70%	5,99%	5,35%	6,42%
156 à 167	8,35%	6,49%	5,80%	6,96%
168 à 180	9,00%	7,00%	6,25%	7,50%

Tarification « verte » - Contrat de Garantie PME 2024*

Garantie Verte	Création Garantie verte	Transmission Garantie Verte	Développement Garantie Verte
Quotité de garantie	70%	70%	70%
Durée en mois			
24 à 35	1,34%	1,18%	1,18%
36 à 47	1,80%	1,58%	1,58%
48 à 59	2,27%	2,00%	2,00%
60 à 71	2,74%	2,41%	2,41%
72 à 83	3,22%	2,83%	2,83%
84 à 95	3,71%	3,26%	3,26%
96 à 107	4,20%	3,70%	3,70%
108 à 119	4,70%	4,14%	4,14%
120 à 131	5,21%	4,58%	4,58%
132 à 143	5,72%	5,03%	5,03%
144 à 155	6,24%	5,49%	5,49%
156 à 167	6,76%	5,95%	5,95%
168 à 180	7,29%	6,42%	6,42%

*Obtention d'un token « Garantie Verte » par l'entreprise bénéficiaire et validation du token par l'établissement bancaire requis préalablement au décaissement du financement

LE PROCESS DE DÉPÔT

- S'adresser à sa banque, c'est elle qui doit ensuite s'adresser à Bpifrance,
- Délai de réponse : 10 jours ouvrés (sous réserve d'un dossier complet)
- Avoir un **dossier complet**, c'est maximiser les chances d'octroi :
 - Prévisionnel
 - CV
 - Les bilans de la société cible (le cas échéant)
 - Le projet de bail
 - Le compromis d'achat du fonds
 - Les projets de statuts
 - Une note explicative du projet



GARANTIE VERTE VS STANDARD : IMPACT FINANCIER

Pour un prêt de 100 000€ sur 7 ans

Taux 4% / Remboursement mensuel / Échéances constantes

	Fonds Création			Fonds Développement			Fonds Transmission		
	Garantie Standard	Garantie Verte		Garantie Standard	Garantie Verte		Garantie Standard	Garantie Verte	
Quotité garantie	60%	80%	60% *	50%	80%	50% *	60%	80%	60% *
Taux commission	1,02%	0,96%	0,72%	0,75%	0,88%	0,55%	0,84%	0,88%	0,66%
Commission	3 778,60€	3 556,31€	2 667,22€	2 778,34€	3 259,90€	2 037,52€	3 111,76€	3 259,90€	2 444,96€
<i>* Alignement de la quotité d'intervention sur la quotité maximale « standard »</i>									
Écart garantie verte vs garantie standard		- 222,29€ - 5,9%	- 1 111,38€ - 29,4%		+ 481,56€ + 17,3%	- 740,82€ - 26,7%		+ 148,14€ + 4,8%	- 666,8€ - 21,4%



À quotité équivalente, la Garantie Verte génère pour l'entreprise emprunteuse une commission de garantie 20 à 30% inférieure à la garantie standard.



A large, light gray gear graphic is positioned on the left side of the slide, partially overlapping the '02.' text.

02.



Les garanties de France Active

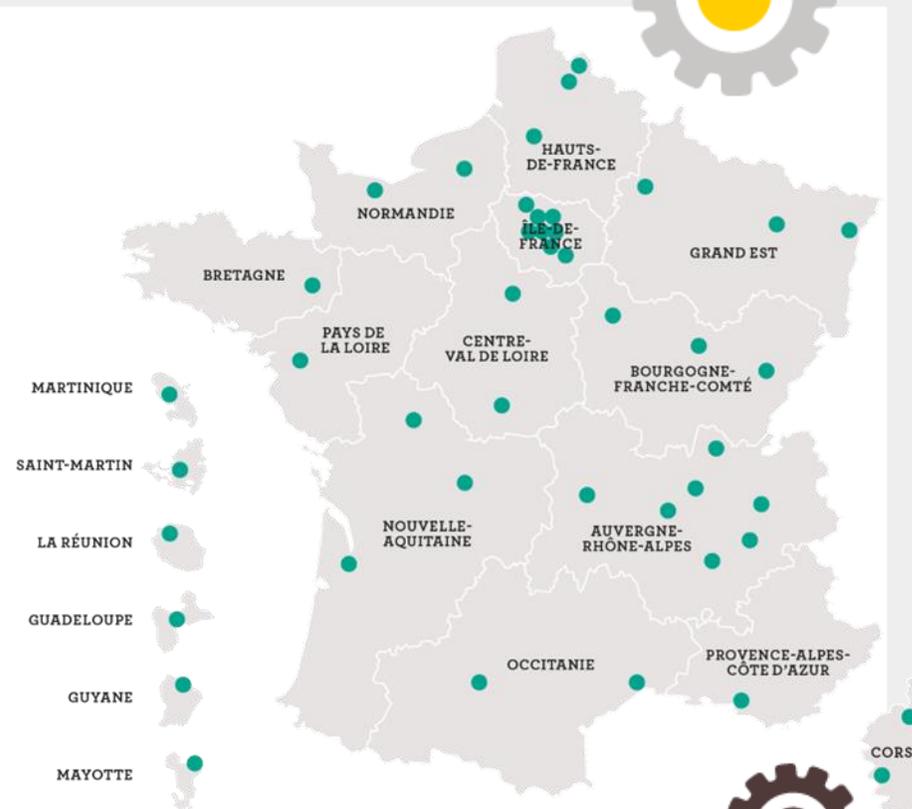
A cluster of decorative gear graphics in the bottom right corner, including a gray gear, a yellow gear, and a smaller gray gear with a yellow center.

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION

FRANCE ACTIVE

Les entrepreneurs engagés

- **Un réseau associatif à but non lucratif** présent partout en France (140 points d'accueil)
- **35 associations territoriales** réparties sur tout le territoire, au plus proche des enjeux économiques et sociaux
- **Une association nationale** qui coordonne l'activité et pilote 2 structures financières : France Active Investissement et France Active Garantie



Retrouvez l'association de votre territoire !

www.franceactive.org



FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Une offre à 3 dimensions pour les entrepreneur(e)s

Bâtir la stratégie financière

- > Challenge du projet
- > Évaluation des besoins financiers
- > Sécurisation et risques
- > Relation à la banque et tours de table financiers

FINANCEMENT



CONSEIL

CONNEXION

Financer solidaire

- > Garanties de prêts bancaires
- > Prêts participatifs
- > Primes
- > Investissements en fonds propres

Accéder à un réseau d'acteurs économiques et financiers

- > Partenariats
- > Mise en relation avec des experts
- > Réseau d'entrepreneurs
- > Visibilité

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION

France Active agit aux côtés des banques pour sécuriser les parcours entrepreneuriaux de celles et ceux qui sont les plus éloignés des financements bancaires :



**Accompagne
l'entrepreneur**

dans son projet avec des
équipes expertes ancrées
dans les **territoires**



**Exclut ou limite les
cautions personnelles**

pour **protéger**
l'entrepreneur et son
patrimoine



**Facilite l'inclusion bancaire
et l'accès au crédit**

en garantissant
jusqu'à 80%
du prêt bancaire

Les caractéristiques communes aux garanties de France Active

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés



Quotité

De **50 à 80%** du montant du prêt
Dans la limite de **50 k€ à 200 k€** de
montant maximum garanti



Objet du financement

Besoin en fonds de roulement,
investissements, rachats de parts



Taux de commission

2,5% du montant garanti



Accessibilité de la garantie

Les garanties France Active sont **référéncées**
dans les systèmes d'information des banques



Cautions personnelles solidaires

Exclues ou limitées à 50%



Montant du prêt

Pas de montant minimum
Pas de montant maximum



Durée de la garantie

84 mois

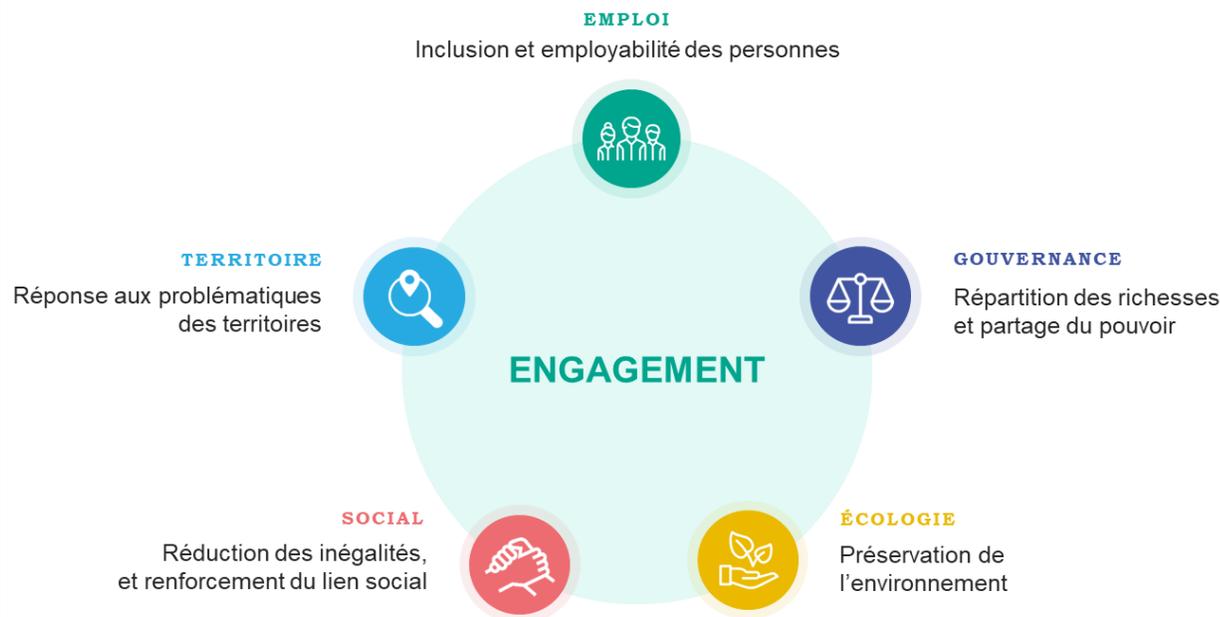
Durée du prêt

24 mois mini, pas de durée max



Solutions de garantie	Public éligible	Quotité du prêt garantie	Montant maximum de la garantie	Commission	Caution personnelle
Garantie Emploi	Demandeur d'emploi	65% max	50 000 €	2,50%	limitée à 50%
Garantie Égalité Femme	Demandeuse d'emploi	80% max	50 000 €	2,50%	exclue
Garantie Égalité Accès	Demandeur d'emploi >1an, bénéficiaire de minima sociaux, jeune <26 ans, personne en situation de handicap	80% max	50 000 €	2,50%	exclue
Garantie Égalité Territoire	Entrepreneurs des Quartiers politique de la ville & en zone France ruralité revitalisation	80% (créa/reprise) 60% (dev/transfo) 50% (relance)	50 k€ (créa/reprise) 100 k€ (dev/transfo/relance)	2,50%	exclue
Garantie Impact	Entreprises d'utilité sociale et structures de l'Économie sociale et solidaire	65% (créa/reprise) 50% (dev/transfo/relance)	50 k€ (créa/reprise) 100 k€ (dev/transfo/relance)	2,50%	limitée à 50%
Garantie Solidarité Insertion	Structures de l'insertion & du handicap	65% (créa/relance) 50% (dev/transfo/relance)	100 k€ (créa/reprise) 200 k€ (dev/transfo/relance)	2,50%	exclue

Pour les **associations**, entreprises de **l'Économie sociale et solidaire** et entreprises qui ont au cœur de leur projet la **recherche d'impact social, sociétal et/ou écologique**, une offre d'accompagnement et de financement étoffée



CONSEIL

- Sensibilisation à l'investissement structurant
- Construire un projet d'investissement

FINANCEMENT

- Solutions de financement accessibles (taux 0 ou taux d'intérêts réduits) et sur-mesure
- Patientes (différés de remboursement étendus) et qui encouragent l'engagement (taux révisibles en fonction de l'impact)

CONNEXION

- Se connecter avec des partenaires financiers pour amplifier l'effet levier

A tous les stades de vie des structures :

PACTE
ÉMERGENCE

PACTE
CRÉATION

PACTE
DÉVELOPPEMENT

PACTE
TRANSFORMATION

PACTE
RELANCE



03.



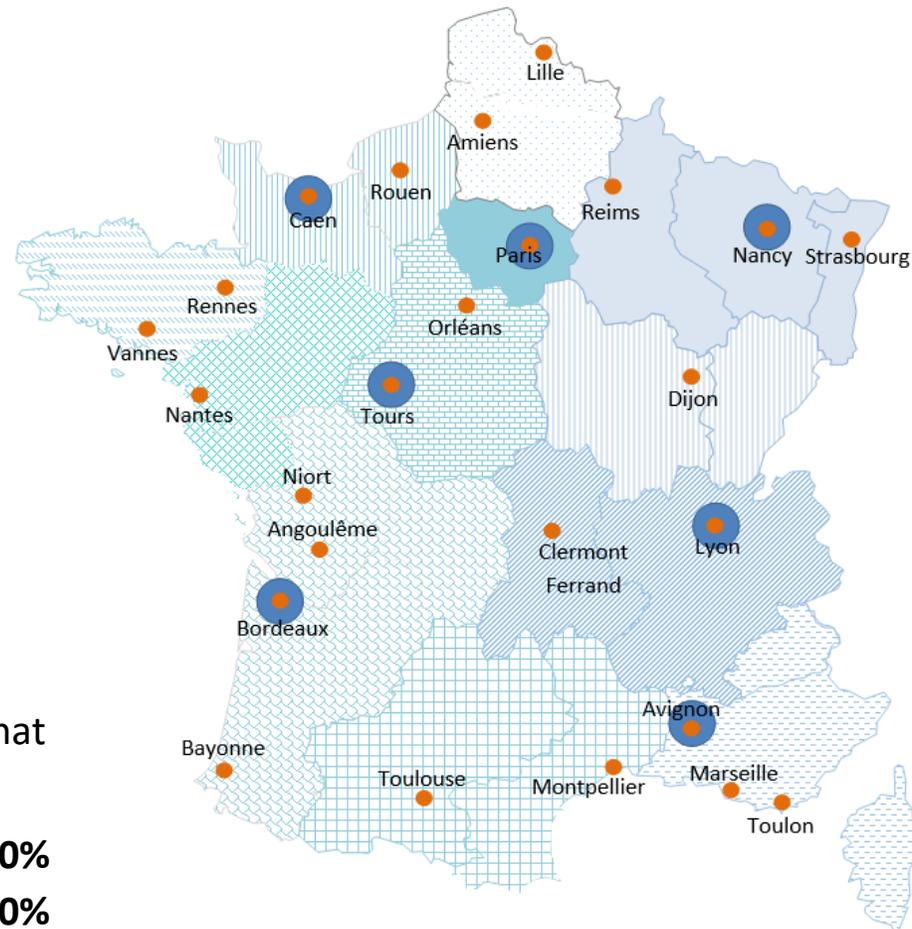
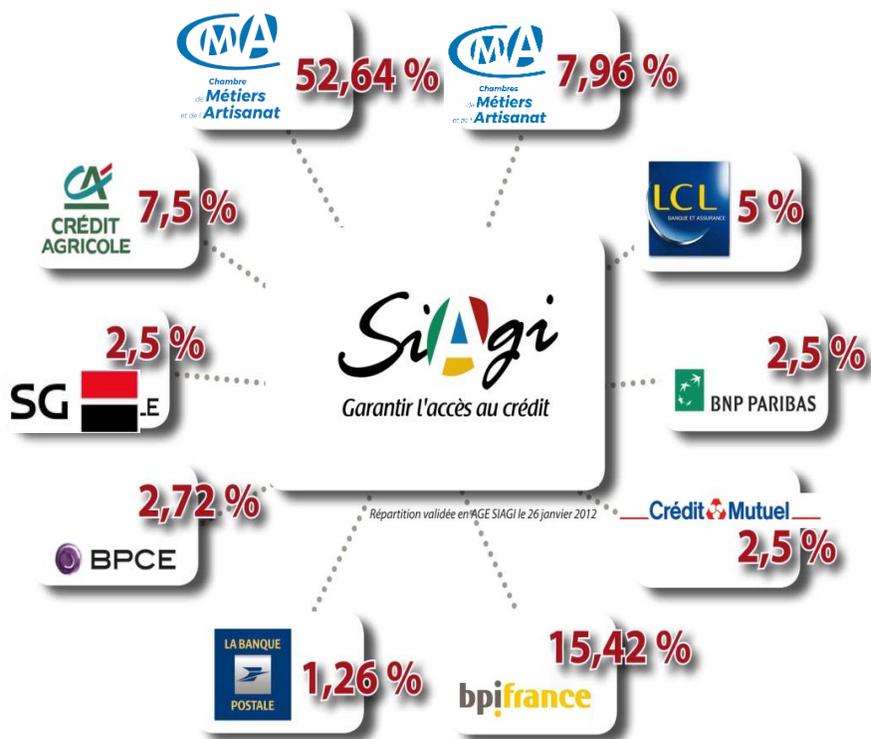
L'offre de garantie de la SIAGI



LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION



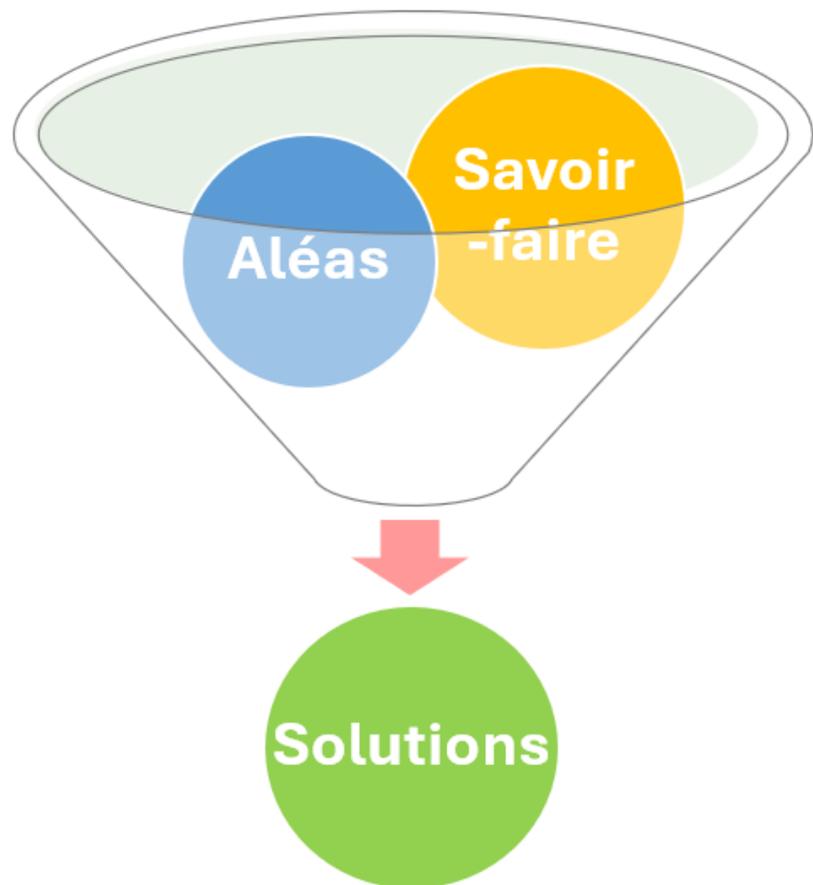
Actionnariat et organisation de la SIAGI



En **1966**, création par les Chambres de métiers et de l'artisanat

En **2005**, entrée des banques au capital

- CMA France/Chambres de Métiers et de l'Artisanat **60,60%**
- Banques de la place **24,00%**
- Bpifrance **15,40%**



Dans l'étude d'un projet de financement, la bonne appréhension des aléas, qu'ils soient économiques, sectoriels ou humains, est cruciale, et doit amener à un partage de risque spécifique.



Identification

Des aléas et des enjeux du projet



Stratégie de partage du risque

de crédit déterminée conjointement avec la banque.



Intervention en garantie

La SIAGI propose un large spectre de garanties pour couvrir le risque du crédit : de 15% à 50% et jusqu'à 70% avec des copreneurs de risque.

- Adéquation femme-homme/projet
- Viabilité économique du projet
- Viabilité financière

Périmètres éligibles et plafonds

MARCHÉS

Artisanat, commerce,
Agriculture, Professions
Libérales, Associations,
Entreprises
quelle que soit la forme
juridique

ENTITÉ BÉNÉFICIAIRE

Chiffre d'Affaires annuel inférieur à 15M€ ou
total de bilan annuel inférieur à 7,5M€
Effectif < 50 salariés (ETP)
Siège social et domiciliation fiscale des
bénéficiaires effectifs en France
Concours totaux plafonnés à 6 000 000 €

PLAFONDS

Plafonds des crédits garantis : jusqu'à 4 000 000 €
Encours et quotité :
déplafonnés en fonction des dispositifs régionaux et
mécanismes de co-garanties.

LOCALISATION

Siège social et domiciliation fiscale des
bénéficiaires effectifs en France
Sites d'exploitation situés en métropole et
dans les régions ultra périphériques
(RUP zone euros)

Tous les investissements
corporels, incorporels,
immobilier
professionnel,
immatériels et BFR

Création
Reprise
Développement

Crédits amortissables
de 2 à 15 ans

L'offre de garantie de la SIAGI



Garantie SIAGI	Objet du Financement	Montant du prêt	Durée du Financement	Quotité garantie	Tarifification	Point d'entrée
Garantie cas par cas	Incorporels, Corporels, Fonds de Commerce, Parts sociales et actions, Matériels, Immatériels, BFR	de 15 K€ à 4 M€	de 2 à 15 ans Différé d'amortissement possible	20% à 70%*	Pourcentage du montant du prêt selon le profil du dirigeant, l'activité et la quotité risque (peut être intégré au crédit)	Portail GARANTIEPRO garantiepro.siagi.com
Garantie 5-50	Corporels, Incorporels, BFR (hors restructuration), y compris les prêts personnels à objet professionnel	de 5 K€ à 50 K€	de 2 à 7 ans Différé d'amortissement possible	50%	Entre 1,55% et 3,50% du montant du prêt selon la durée	

Pourquoi faire appel à la SIAGI ?



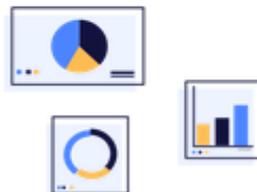
- **Effet de levier** dans la décision du crédit
- Rencontre possible en **rendez-vous tripartite**
- **Protection du patrimoine** du dirigeant en allégeant les garanties personnelles
- **Coût de la garantie adapté** au projet et possibilité d'**ajout** au montant de l'emprunt
- Obtention d'une **marge de crédit** pour des projets futurs
- Interlocuteur SIAGI clairement identifié
- SIAGI **vecteur d'informations** secteur d'activité
- Bénéficier d'un **deuxième regard d'expert** en amont de la décision bancaire

Le portail GarantiePro SIAGI

<https://garantiepro.siagi.com>

Bienvenue sur le portail GarantiePro de la SIAGI !

Facilitez la décision de crédit avec la garantie SIAGI.



Testez l'éligibilité du projet à la garantie de la SIAGI



QUESTIONS/RÉPONSES



MERCI





ANNEXE :
La Garantie Création Verte
de Bpifrance





■ PARCOURS "NOUVELLE ENTREPRISE"



Pour les entreprises à créer, en cours de constitution ou immatriculées depuis moins d'un an



Qualification de l'activité / des conditions d'exploitation



Objets de financement éligibles : Tous (investissements matériels/immatériels, acquisition FDC, BFR ...)



Questionnaire « générique » avec une analyse sur 5 dimensions :

- **Localisation de l'activité** (Exemple de question : Le local loué bénéficie-t-il d'un label ?)
- **Produit / Service** (Exemple de question : Quelle est la part des matériaux renouvelables dans la conception ?)
- **Achats / Transports** (Exemple de question : Envisagez-vous d'adopter une charte d'achats responsables ?)
- **Production** (Exemple de question : Tout ou partie des produits seront-ils éco-conçus ?)
- **Fin de vie** (Exemple de question : Les produits seront-ils réutilisables ou recyclables ?)



Déploiement progressif de questionnaires personnalisés par secteurs d'activité

- Baisse significative du nombre de questions par rapport à l'analyse générique

Exemple de question personnalisée pour le secteur de la restauration :

Est-ce qu'au moins 10% de vos approvisionnements alimentaires, en volume ou en valeur, sont issus de l'agriculture biologique ?



La Garantie Création Verte

■ PARCOURS "OFFREURS DE SOLUTION"

 Pour les entreprises qualifiées "Offreurs de solution"

 Qualification simplifiée de l'activité

 Objets de financement éligibles : Tous
(investissements matériels/immatériels, BFR ...)



Offreur de solutions ?

Entreprise proposant une solution innovante (un produit, un service ou un procédé) visant à améliorer son impact environnemental ou celui des consommateurs finaux.

Identifié

« automatiquement »
par le code NAF/APE

Si 80% du CA minimum est réalisé sur une activité permettant d'être qualifié ODS

Catégories NAF

« Offreurs de Solution »

35.1 : Production, transport et distribution d'électricité
37 : Collecte et traitement des eaux usées
38 : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
39 : Dépollution et autres services de gestion des déchets
95 : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
43.29A : Travaux d'isolation
20.13A : Enrichissement et retraitement de matières nucléaires
24.46 : Élaboration et transformation de matières nucléaires

6 classes d'activité :

Bâtiment durable
Environnement
Mobilité
Nouvelles énergies et efficacité énergétique
Déchets - Matériaux - Chimie verte
Agriculture & Écologie

Détaillées en produits et services

(cf support dédié)

1° L'entreprise

1. Effectue le parcours **Token** 
2. Fournit l'attestation à sa (ses) banque(s) 

2° La banque

1. Instruit le dossier 
2. En cas d'accord, valide le **Token** sur la plateforme 
3. Adresse sa Demande de Garantie via BEL Partenaires 

3° Bpifrance

1. Instruit le dossier 
2. Notifie la garantie 

■ LA PLATEFORME TOKEN BPIFRANCE

Tous les Token sur un site dédié : <https://tokens.bpifrance.fr/>

Support client : Un espace d'aide en ligne + Un formulaire de contact + Un document ppt

■ SITE OUVERT À TOUTE PERSONNE "HABILITÉE"

Dirigeant / directeur administratif & financier / comptable interne ...



■ DES PARCOURS DÉCLARATIFS ET ÉVOLUTIFS

Engagement sur l'honneur d'exactitude des informations renseignées

Probants facultatifs

Pas de contrôle à la charge de la banque

Adaptation future des parcours basée sur les retours d'expérience